

*House
of
Mormons*

*Appel à
candidatures
2022*

DESCRIPTION DU PROJET

L'ambition de la résidence est de stimuler les plus folles réalisations artistiques, repenser les catégories existantes entre l'art, l'artisanat et le design en invitant les artistes à penser un projet sans hiérarchie entre ces domaines. Nous souhaitons donner aux artistes l'opportunité d'abolir les frontières et de pouvoir réfléchir librement à une nouvelle manière d'appréhender les objets qui nous entourent, leur esthétique, leur fonctionnalité et leur place dans notre quotidien: imaginez un appartement qui ne serait meublé qu'avec des objets d'art.

La résidence a également le désir d'inviter les artistes à travailler collectivement à la construction d'un projet thématique exceptionnel pour favoriser le partage des savoir-faire, le développement de nouvelles expérimentations. La thématique de ce projet collectif sera pour cette édition:

House of Mimmo 2 est une résidence artistique fondée par Corrado De Biase.

Il s'est associé à Lucas Djaou pour orchestrer son projet.

La résidence est avant tout portée par l'envie de donner à des artistes, issus de divers horizons, les moyens de création et ainsi développer des associations artistiques uniques.

*Mythologie
et*

divinités

*Nous souhaitons
l'aventure*
HOIM²

*libre,
extravagante
et anti-minimaliste.*

1 2 3 4 5 6

DESCRIPTION DU PROJET

Du Né

Le programme de résidence se déroule sur une durée de **10 mois** (non consécutifs). Les artistes-résidents doivent justifier **d'une présence de minimum de 10 jours par mois** dans les ateliers de la résidence. L'hébergement et les repas ne sont pas pris en charge par la résidence.

Bourse de collaboration extérieure

L'artiste-résident pourra, sur demande et après validation expresse de la direction de la résidence, faire intervenir dans la réalisation de son projet un artisan ou un artiste extérieure à la résidence et ayant un savoir faire exceptionnel. Une **bourse spéciale** pour la réalisation de cette collaboration pourra être octroyée à l'artiste-résident par la résidence sur présentation d'un dossier de projet.

Bourse

Une bourse annuelle de **4200€ à titre d'honoraires** (en deux versements sur l'année de déroulement du projet) à titre d'honoraires pour permettre d'exercer une activité de création, de recherche et d'expérimentation au sein de la résidence sera octroyée à l'artiste-résident.

Une indemnité d'occupation des ateliers de **100€** par mois devra être versée par l'artiste-résident à la résidence en contrepartie des services fournis.

Une somme de **2000€** pour les frais de production liés à la résidence sera octroyée à l'artiste-résident.

Exclusivité de commercialisation des réalisations

Les réalisations conçues dans les ateliers de la résidence doivent lui être réservées. L'exposition et l'éventuelle commercialisation des œuvres réalisées au sein des ateliers devront être réservées en priorité à la résidence ou/et à une galerie sélectionnée par la direction de la résidence.

1 2 3 4 5 6

LA RÉSIDENCE

Les Archives

Afin de constituer un fond d'archives, sur les recherches et les créations menées dans les ateliers, un accès Dropbox est confié à l'artiste résident en début de résidence. Il est destiné à être alimenté des documents, croquis, textes, images ou toute autre référence qui pourraient enrichir le projet. Cette Dropbox sera également utilisée pour faciliter les échanges de documents administratifs, entre les artistes-résidents et la direction. L'artiste-résident s'engage à utiliser la Dropbox pendant toute la durée de la résidence.»

Pour les archives de la résidence, l'artiste-résident fera don d'une œuvre choisie par la direction pour entrer dans la collection de la résidence.

La Collection

La Programmation

Plusieurs événements auront lieu tout au long de l'année afin de présenter le travail de recherche et le chemin artistique effectué par les artistes-résidents.

La programmation et le thème des expositions seront décidés par la direction selon un agenda établi et en fonction de l'avancée du projet.

Les Ateliers

Au cœur du 20^e arrondissement de Paris, sur la colline de Belleville, les ateliers accueillent les artistes-résidents dans un atelier collectif au rez-de-chaussée d'un immeuble haussmannien situé à deux pas du Parc de Belleville.

Les ateliers ont été entièrement pensés par un architecte comme un lieu de partage, d'échange et de travail. Le lieu s'ouvre sur un premier espace d'exposition avec façade sur rue, enfilade de zone de travail composée d'une bibliothèque à enrichir de livres et d'un coin numérique avec ordinateur et imprimante, une table et des assises - le mobilier choisi est celui dessiné par Enzo Mari en 1974 pour son exposition à la Galleria Milano en Italie.

À l'arrière du lieu, l'espace réservé à la céramique s'ouvre sur la cour de l'immeuble et comprend tout le matériel nécessaire à la bonne réalisation du projet dont une immense table en châtaignier sur roulette, un plan de travail carrelé avec un grand bac de nettoyage et trois fours électriques de 63,5 x 68 cm et de 95 x 128 cm. Une zone privative complète l'espace

avec un vestiaire, un WC et un coin cuisine (lavabo, vaisselle, réfrigérateur, micro-ondes...) pour les pauses repas.

L'atelier est conçu pour donner aux artistes-résidents les moyens nécessaires pour expérimenter, rechercher, collaborer et créer des œuvres exceptionnelles dans de parfaites conditions.

ACCÈS AUX ATELIERS

L'artiste-résident bénéficiera d'un accès aux ateliers collectifs 7 jours sur 7 pendant la durée de la résidence. L'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation du projet sera mis à la disposition des artistes-résidents dans les ateliers.

Les projets s'adaptant aux matériels déjà disponibles dans les ateliers seront appréciés.

La réalisation de travaux personnels au sein de la résidence ne sera pas tolérée.

1 2 3 4 5 6

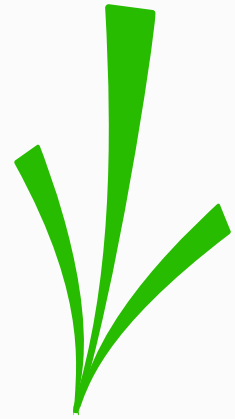
MODALITÉS DE CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature tout artiste plasticien majeur résidant en France ou à l'étranger, engagé dans une démarche professionnelle.

Le candidat résident en France doit être inscrit à la Maison des artistes (Urssaf Limousin) et devra produire une attestation d'inscription au plus tard à son arrivée dans la résidence.

Le candidat fournira au plus tard à son arrivée dans la résidence une attestation d'assurance au titre de sa responsabilité civile professionnelle.

Dossier de Candidature



Cv

incluant les coordonnées postales, téléphoniques et informatiques ainsi qu'une liste des expositions passées.

Lettre de Motivation

décrivant votre démarche artistique et professionnelle globale.

Note d'Intention

décrivant votre projet pour la résidence.

Liste du Matériel

nécessaire à la réalisation du projet de résidence.

Collaboration Extérieure

Présentation d'une proposition de collaboration avec un artiste ou un artisan extérieur à la résidence.

*Les projets déjà réalisés ne seront pas acceptés,
il s'agit bien d'une production exclusive et contextuelle
à la résidence House of Mimmo 2.*

Candidature à envoyer par courriel à apply@houseofmimmo2.com avant le 10 mai 2022 avant minuit en un seul fichier au format PDF n'excédant pas **20 Mo**.

Objet du courriel et intitulé du PDF:

CANDIDATURE-Nom-Prénom-HOM2-2022

LES CANDIDATURES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDÉRATION.

1 2 3 4 5 6

AGENDA ET CONTACT

Date limite de candidature : 10 mai 2022

Annnonce des lauréats 2022-2023: 5 juillet 2022

Ouverture des ateliers : 5 octobre 2022



CORRADO DE BIASE *Fondateur*
LUCAS DJAOU *Directeur Curateur* residency@houseofmimmo2.com

1 2 3 4 5 6